

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Service des ressources humaines
78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP
NOR : AGRS1018433C
Réf. Interne : HR/SM/LB

NOTE DE SERVICE

SG/SRH/N2010-1135

Date: 12 juillet 2010

Date de mise en application : immédiate
Date limite de candidature : 3 septembre 2010

Le Ministre de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche
à
Tous les agents

Objet : MOBILITE – circulaire générale JUILLET 2010

Résumé : Appel de candidatures pour :

- l'administration centrale, les services déconcentrés, l'enseignement public agricole (hors postes d'enseignants) et les services à compétence nationale du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
- les établissements publics sous tutelle du MAAP.

MOTS-CLES : MOBILITE /juillet/2010

Destinataires

Pour exécution :
- Administration centrale
- Établissements d'enseignement
- Services déconcentrés
- Établissements publics
- IGAPS

Pour information :
Organisations syndicales

La présente note de service a pour objet de faire un appel de candidatures pour les **postes vacants ou susceptibles de l'être** prochainement :

- en administration centrale du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
- dans ses services déconcentrés (DRAAF – DDT – DDTM – DDPP - DDCSPP),
- dans l'enseignement public agricole – hors postes d'enseignants,
- dans les établissements publics sous tutelle du MAAP.

Elle a été élaborée pour être **consultée à l'écran**.

Les fiches de poste ainsi que les formulaires de demande de changement d'affectation peuvent être imprimés en cliquant sur leur lien puis en sélectionnant l'option imprimer le document (voir le sommaire ci dessous).

Il est demandé aux directeurs et aux chefs de service d'assurer la plus large diffusion de la présente note de service.

Le délai de constitution des dossiers de demandes de mobilité doit permettre de présenter la situation administrative et personnelle de l'agent en CAP dont le calendrier conditionne l'ensemble de l'organisation.

La date limite de candidature – **3 septembre 2010** - s'entend pour les postes de la présente publication qui n'auront pas fait l'objet de rectificatif.

Les postes en DDT, DREAL et centres techniques du MEEDDM, supportés par le budget du MEEDDM, sont consultables en ligne à l'aide de l'application informatique mobilité du MEEDDM, sur le site du MEEDDM : <http://mobilite.application.equipement.gouv.fr>. Les candidatures d'agents du MAAP sur ces postes doivent être adressées sous forme de formulaire «papier» selon les mêmes modalités que celles précisées au paragraphe intitulé «modalités pratiques» de la présente circulaire.

Le Sous-Directeur Mobilité, Emplois, Carrières

Hervé REVERBORI

NB : cette circulaire sera également disponible sur le site internet du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche dans les rubriques suivantes :

- ▶ la rubrique BO (<http://agriculture.gouv.fr/sections/publication>)
- ▶ l'onglet Ministère (<http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/concours>)

SOMMAIRE

- ▶ [Informations générales](#)
- ▶ [Modalités pratiques](#)

▶ **Formulaires (pdf ou odt) :**

- demande de changement d'affectation (**à adresser aux différents interlocuteurs concernés**)
- notification de l'avis de la CAP et décision de l'administration (**à adresser uniquement au bureau de gestion concerné**)
- demande de mutation pour les contrôleurs et inspecteurs du travail

▶ [Modèle de curriculum vitae](#)

▶ [Liste des postes en administration centrale au M.A.A.P](#)

- Postes de catégorie A
- Postes de catégorie B
- Postes de catégorie C

▶ [Liste des postes en services déconcentrés du M.A.A.P](#)

- [D.R.A.A.F. \(hors SRAL et DSF\)](#)
- [D.R.A.F./S.R.A.L](#)
- [D.R.A.A.F /D.S.F](#)
- [D.D.T \(DDTM\)](#)
- [D.A.F. \(DOM\)](#)
- [L.N.P.V](#)
- [D.D.P/D.D.C.S.P.P](#)

▶ **Autres secteurs d'activités**

[Secteur Enseignement public agricole hors postes d'enseignants](#)

2ème CERCLE :

- [HARAS NATIONAUX](#)
- [INFOMA](#)
- [IFN](#)
- [ONF](#)
- [CEMAGREF](#)

▶ **Listes et coordonnées :**

- [des gestionnaires de corps du M.A.A.P](#)
- [des IGAPS \(ingénieurs et inspecteurs généraux chargés de l'appui aux personnes et aux structures\)](#)
- [des chefs de Missions d'affaires générales \(MAG\) de l'administration centrale](#)
- [des secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur](#)
- [des DRAAF \(SFRD\)](#)
- ▶ [Liste et signification des sigles](#)
- ▶ [Calendrier des commissions administratives paritaires](#)

Le calendrier des commissions administratives est disponible sur INTRAGRI. Les éventuelles modifications de date y sont notamment indiquées.

INFORMATIONS GENERALES

Généralisation de la fiche descriptive à l'ensemble des postes offerts à la mobilité :

Le MAAP a fait le choix d'une politique d'ouverture des postes au plus grand nombre possible de candidats. **Les postes sont ouverts par catégorie** ; l'appartenance à une filière ou à un corps ne constitue pas un critère discriminant de la sélection, qui est opérée sur la base du profil individuel du candidat.

Il convient à cette fin de donner aux agents les moyens d'apprécier l'adéquation de leur profil avec les postes offerts. La fiche de poste, qui est généralisée à l'ensemble des postes, quelle qu'en soit la catégorie de référence, constitue ce moyen.

La fiche doit à cette fin comporter :

- la catégorie de référence
- une description des missions à exercer ou des tâches à exécuter
- une présentation de l'environnement professionnel dans lequel s'exercent ces missions
- une présentation des compétences et savoir-faire requis
- pour les postes de catégorie A, leur cotation
- les coordonnées des services à contacter
- la localisation d'affectation opérationnelle du poste

Les fiches de poste ne sauraient constituer un document définitif et intangible. Il s'agit d'une base d'information permettant à l'agent de préparer un **contact direct avec le service d'accueil**.

Ce contact direct revêt un caractère indispensable. Il doit permettre aussi bien à l'agent candidat qu'au service d'accueil d'améliorer leur connaissance réciproque et de comparer leur perception du poste offert.

Arbitrages, accueil en position normale d'activité, accueil en détachement :

En l'absence de candidatures émanant des membres des corps du MAAP d'autres candidatures pourront être examinées. Toutefois l'attention des fonctionnaires d'autres ministères est appelée sur le fait que le MAAP privilégie les accueils en position normale d'activité (PNA), par rapport aux accueils en détachement.

Les avis rendus par les CAP, accessibles sur NOCIA dans les heures qui suivent les réunions, peuvent être assortis de réserves.

- SRVP : sous réserve de la vacance du poste,
- SRAIC : sous réserve d'arbitrage inter-corps (lorsque les CAP de plusieurs corps ont rendu un avis favorable pour un même poste),
- SREPES : sous réserve de l'examen du plafond d'emploi du secteur,
- SRAIM : sous réserve d'arbitrage inter-ministériel (en cas de concurrence d'agents de plusieurs ministères sur un poste porté budgétairement par un autre ministère,
- SRAMOM : sous réserve de l'avis du Ministère chargé de l'Outre-Mer,
- SRASA : sous réserve de l'avis du service d'accueil,
- SRAMA : sous réserve de l'avis du ministère d'accueil

Les candidatures concurrentes sur un même poste, d'agents relevant de corps différents ayant reçu un avis favorable d'une CAP, feront l'objet d'un arbitrage inter-corps, rendu à l'issue de l'ensemble des CAP **en décembre 2010**.

Mise en œuvre des mouvements :

Il est rappelé que l'acceptation d'une candidature par un responsable de structure ne vaut en aucune façon affectation définitive. Cette dernière est en effet tributaire du respect par la structure d'accueil de sa dotation d'effectif et d'une capacité de recrutement dans le programme concerné et enfin de l'examen par la CAP compétente et le cas échéant par la commission d'arbitrage inter-cors.

Dans le cas d'une mutation acceptée (avis définitif à l'issue d'une CAP ou de la Commission d'arbitrage), les deux chefs de service (ou supérieurs hiérarchiques) doivent en commun arrêter une date de mouvement qui sera notifiée à l'agent. Celui-ci rejoindra sa nouvelle affectation et fournira à son bureau de gestion tout élément lié à cette mutation (nouvelle adresse, RIB, etc...). La structure d'accueil devra établir et communiquer le certificat de prise de fonction au bureau de gestion concerné. L'arrêté individuel de mutation est établi sur la base du certificat de prise de fonction.

En cas de conflit avec les deux services, l'IGAPS de départ et l'IGAPS d'accueil arbitrent la date de prise de fonction.

Sauf dispositions particulières arrêtées lors de la CAP où la prise de fonction peut être retardée à la demande de l'administration ou du service de départ, les mobilités du présent cycle devront être réalisées avant le prochain cycle de CAP mobilité, c'est à dire avant le 01/05/2011.

Dispositions propres à certains corps ou à certains postes :

Les postes de chef de service sont offerts aux agents de catégorie A+, ou aux agents de catégorie A sur un grade d'avancement (ingénieurs divisionnaires, attachés principaux et agents contractuels de catégorie hors classe ou de catégorie exceptionnelle).

Les agents contractuels ont la possibilité de postuler sur les postes ouverts, qui correspondent à leur catégorie et à leurs compétences.

Les techniciens supérieurs des services du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche qui, à l'occasion d'une mutation, demandent à changer de spécialité, peuvent bénéficier d'une formation d'adaptation à l'emploi. Cette disposition s'applique également aux techniciens de la spécialité vétérinaire qui passent du secteur hygiène alimentaire au secteur santé animale (ou inversement).

Les directeurs, les inspecteurs et les contrôleurs du travail en poste au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche devront utiliser la demande de mutation propre au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et l'adresser par fax au 01.44.38.38.88 et par la voie hiérarchique au :

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Direction de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO)
4^{ème} Sous-direction des carrières et des compétences - bureau BGPSD
39 - 43 Quai André Citroën - 75739 PARIS CEDEX 15.

Une copie de cette demande devra également être envoyée au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Secrétariat général- Service des ressources humaines
Bureau de gestion des personnels de catégories B et C, 78, rue de Varenne - 75349 PARIS CEDEX 07 SP

Les indemnités de changement de résidence :

Dans le cas de mutation en France métropolitaine, ces indemnités sont prévues par le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié par le décret n° 2000-928 du 22 septembre 2000 (JO du 23/09/2000).

Dans le cas de mutation entre la métropole et les DOM et d'un DOM vers un autre DOM, les indemnités de changement de résidence et de voyage sont prévues par le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié.

MODALITES PRATIQUES

Les postes offerts à la mobilité sont identifiés par un numéro et accompagnés d'une fiche descriptive.

Les candidats doivent impérativement remplir un formulaire [de changement d'affectation](#) par poste souhaité en indiquant le numéro de référence du poste et joindre un curriculum vitae.

Il convient également de communiquer aux bureaux de gestion avec la demande de changement d'affectation, l'imprimé complété " [notification de l'avis de la CAP et décision de l'administration](#) " qui permettra au gestionnaire de corps d'informer rapidement l'agent de la suite réservée à sa demande.

Pour toute question administrative, prenez contact avec votre [gestionnaire de corps](#). Vous trouverez ci-dessous, la procédure à respecter dans l'envoi de votre ou de vos demandes de poste(s).

Cas général

Vous devez adresser [votre demande de changement d'affectation](#) accompagnée de votre C.V (demande établie en 5 exemplaires) :

Pour avis :

- l'original à votre supérieur hiérarchique qui transmettra :
 - à votre bureau de gestion (par l'intermédiaire du secrétariat général de la DDI ou DRAAF ou de la MAG d'administration centrale)
 - à l'IGAPS dont vous dépendez
 - à l'IGAPS de la région d'accueil
- 1 exemplaire au responsable de la structure d'accueil qui transmettra :
 - à votre bureau de gestion
 - à l'IGAPS dont vous dépendez
 - à l'IGAPS de la région d'accueil (et à la MAG dans le cas d'une candidature dans une direction d'administration centrale)

Pour information et suivi de la demande :

- 1 exemplaire à votre bureau de gestion (accompagné de l'imprimé " [notification de l'avis de la CAP et décision de l'administration](#) ")
- 1 exemplaire à l'IGAPS de votre région
- 1 exemplaire à l'IGAPS de la région d'accueil

Les formulaires de demande changement d'affectation doivent être communiqués par les agents impérativement avant la date limite de candidature indiqué en page 1.

Les dossiers de candidatures complets (avec l'avis et le classement des IGAPS et des directeurs d'accueils) devront parvenir aux gestionnaires de corps 21 jours au plus tard avant la tenue de la commission administrative paritaire concernée, afin d'adresser aux membres des CAP le tableau des mutations dans le respect des délais impartis par les textes.

Dispositions spécifiques pour certaines mobilités

Si vous êtes candidat sur un poste au MEEDDM, adressez un exemplaire supplémentaire de la demande de changement d'affectation à Mme Josiane PEBREL (MEEDDM – Sous-Direction Parcours Professionnel et Mobilité, Tour Pascal B, 92055 LA DEFENSE Cedex).

Si vous êtes candidat à un poste requérant des compétences informatiques (RMSI, adjoint au RMSI et RPI), adressez un exemplaire supplémentaire de la demande de changement d'affectation et votre CV à la Sous-direction des Systèmes d'Information (SDSI) Secrétariat général, BPSI, 78 rue de Varenne - 75349 - PARIS 07 SP.

Si vous êtes candidat à un poste de délégué régional aux technologies de la formation et de la communication (DRTIC), adressez un exemplaire supplémentaire de la demande de changement d'affectation et votre CV au bureau de la gestion des dotations et des compétences (DGER Service de l'Enseignement technique – S/Direction des établissements, des dotations et des compétences, 1 ter avenue de Lowendal 75007 PARIS).

Si vous travaillez ou que vous êtes candidat à un poste dans le secteur de l'enseignement technique, adressez un exemplaire supplémentaire de la demande de changement d'affectation au bureau de la gestion des dotations et des compétences (DGER Service de l'Enseignement technique – S/Direction des établissements, des dotations et des compétences, 1 ter avenue de Lowendal 75007 PARIS).

Si vous travaillez ou que vous êtes candidat à un poste dans le secteur de l'enseignement supérieur agricole ou vétérinaire, adressez un exemplaire supplémentaire de la demande de changement d'affectation au bureau des établissements et des contrats – DGER Service de l'Enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation, sous direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1 ter avenue de Lowendal 75007 PARIS).

Si vous sollicitez un poste dans la filière formation recherche (enseignement supérieur agricole ou vétérinaire, AFSSA, ...), les profils de poste de cette filière sont rattachés à des emplois types regroupés au sein d'un **référentiel appelé REFERENSA**, accessible sur les sites portea.fr et chlorofil.fr. Ce référentiel définit les branches d'activités professionnelles (BAP) et les emplois types communs aux établissements publics d'enseignement supérieur agricole et à l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA).

Enfin, si vous travaillez en administration centrale et que vous sollicitez une mobilité en administration centrale, votre mutation peut être acceptée sans passage en CAP, dans la mesure où il n'y a pas de changement de résidence administrative. Dans ce cas, notamment lorsqu'il n'y aura pas de candidature concurrente, l'IGAPS de centrale accepte la mobilité après avoir recueilli l'avis du directeur de départ et de d'accueil. Il en informe les chefs de MAG concerné et le bureau de gestion.

MODELE DE CURRICULUM VITAE

Nom et Prénom

Age

Nombre d'enfant(s) à charge :

Adresse

Tél : domicile :

professionnel :

Mel :

Expérience professionnelle

De la plus récente à la plus ancienne

Nommer l'emploi

Mentionner les dates de début et de fin dans le poste

Décrire l'activité et les réalisations dans le poste (aller à l'essentiel en dégagant les aspects de la fonction qui font appel à des compétences)

Formation initiale

Formation continue

Les formations longues et qualifiantes

L'énoncé des formations courtes ou des stages

Langues

Oral et écrit

Divers (facultatif)

Activités en dehors de la sphère professionnelle

Loisirs

Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION

NOM, Prénom :

N° EPICEA :

Nom de jeune fille :

Corps :

Grade (spécialité) :

Service actuel / structure :

Depuis le :

Fonctions actuelles :

Depuis le :

Situation familiale :

Affectation(s) demandée(s) :

Choix	N° poste	Service / Structure	Intitulé du poste	Réf NS
1				
2				
3				
4				
5				

Remplir un deuxième imprimé si vous demandez plus de 5 affectations

Commentaire ou motivation pour le poste demandé en n°:

Motif particulier :

Réintégration

Raison familiale

Rapprochement (conjoint, concubin, PACS) (1)

Raison médicale (1)

Demande conjointe :

Nom conjoint :

Son affectation actuelle :

Date :

Signature :

AVIS DU DIRECTEUR DU SERVICE D'ORIGINE :

Motif : favorable

défavorable

Date :

Signature :

AVIS DU DIRECTEUR POUR POSTE DEMANDE EN N° :

Motif : favorable, N° classement candidat :

défavorable

Date :

Signature :

Notification de l'avis de la C.A.P. et décision de l'Administration

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP		
REPLIR AUTANT D'IMPRIMES QUE DE POSTES DEMANDES (ce document doit être joint en même temps que la demande(s) de mutation envoyée(s) au bureau de gestion)		
MUTATION OU DETACHEMENT (Notification de l'avis de la C.A.P. et décision de l'Administration)		
Cadres à remplir par le candidat :		
Nom, Prénom : → (en MAJUSCULES)		
Adresse postale de l'affectation actuelle : → (adresse complète)		
Corps :		
Grade :		
CANDIDAT POUR LE POSTE SUIVANT :		
Référence circulaire :	Numéro du poste : Structure concernée :	
Intitulé du poste :		
Cadre à remplir par l'Administration Centrale :		
Vous êtes informé(e) que la C.A.P. compétente qui s'est réunie le		
A émis l'avis suivant :		
Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>	Avis partagé <input type="checkbox"/>
A la suite de cet avis l'Administration prend la décision suivante :		
Mutation acceptée	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Observations éventuelles :		
N.B. Dans le cas d'une mutation acceptée, les deux chefs de service doivent en commun arrêter une date de mutation qui sera notifiée à l'agent. Celui-ci rejoindra sa nouvelle affectation et fournira à son BGP tout élément lié à cette mutation (nouvelle adresse, RIB, etc...)		
L'ARRETE PORTANT REALISATION DE CETTE MESURE VOUS SERA NOTIFIEE ULTERIEUREMENT		
Copies transmises par le bureau de gestion :	Paris, le	
	Service d'affectation actuelle	
	Service de nouvelle affectation	
	IGAPS (pour un poste en service déconcentré)	
	IGAPS de centrale (pour un poste en administration centrale)	
	DGER-EDC pour l'enseignement technique, DGER-SD/ESR pour l'enseignement supérieur	
	Autres	

**Bureau de Gestion des personnels des catégories A
et des agents contractuels – FAX 01.49.55.50.94**

Corps gérés	gestionnaires	téléphone
Inspecteurs de la santé publique vétérinaire	Christine VALIBUS	01.49.55.43.14
	M. N.	
Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement	M. N. (A à BR)	01.49.55.50.41
	Marie-Claude WILL (a/c 1/09/10) (BU à DJ)	
	Anne-Marie ROBIN (a/c 1/10/10) (DO à GUH)	01.49.55.43.46
	Catherine DAL BORGIO (a/c 1/09/10) (GUI à LEL)	01.49.55.53.45
	Marie-Pierre BUI (LEM à PAI)	01.49.55.50.41
	Patricia MAISON (PAL à ROT)	01.49.55.43.46
	Anne-Marie ROQUES (ROU à Z)	01.49.55.53.45
Contractuels A des services déconcentrés	Frédéric ROUSTAN	01.49.55.47.15
Contractuels B - C des services déconcentrés	Ginette SEIGNOLE	01.49.55.55.70
Contractuels administration centrale (dont vacataires)	Stéphane VEZIER	
	Evelyne MARIE-LUCE	01 49 55 50 94
Agents contractuels des services vétérinaires	Ghislaine LEFEBVRE	01 49 55 83 19
	Martine PIE	01 49 55 60 92
Attachés d'administration	Annick BERNIER (H à Z)	01.49.55.47.19
	Denise BRIARD (a/c 1/09/10) (A à J)	01.49.55.56.31
	M. N.	
Administrateurs civils	M. N.	

NOMS		PIECE	FONCTIONS (CORPS GÉRÉS)
------	--	-------	-------------------------

CHEF DE BUREAU ET ADJOINTS

<i>Elisabeth GAUDION</i>	43.75	E328	Chef de Bureau
<i>Williams CAMPOS</i>		E324	Adjoint au chef de Bureau Coordination pour la gestion de catégorie B
<i>Christine JOUVANCEAU</i>	43.26		Adjointe au chef de Bureau Coordination pour la gestion de catégorie C

SECRÉTARIAT

<i>Danièle PANTIGNY</i>	45.91	E326	Secrétaire
<i>Jeannette CHABAL</i>	43.96	E326	Secrétaire

Catégorie B

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

<i>Sylvie GROLLEAU</i>	51.92		de A à C
<i>Francine PENTIER</i>	81.75		de D à I
<i>Marylène BELLEVAL</i>	83.10		de J à O
<i>Brigitte MOREL</i>	41.55		de P à Z

TECHNICIENS - TSSV

<i>Sylvie HENNEBUISSSE</i>	60.10		de A à Dev
<i>Dominique HATET</i>	55.97		de Di à L
<i>Marie MESLIER</i>	60.27		de M à Z

TSGR – TSTF- TSTA

<i>Richard BOISGEAUD</i>	60.41		TSGR de A à LA + TSTA de P à Z
<i>Roselyne MOREL</i>	59.70		TSGR : de LE à Z + TSTF de A à Z
<i>Josiane DUCROCQ-MOINGT</i>	83.32		TSTA : de A à O

CONTROLEURS SANITAIRES

<i>Stéphanie POTTIER</i>	45.32		de A à z
--------------------------	-------	--	----------

INSPECTION DU TRAVAIL

<i>Annick MARTIN</i>	47.16		Directeurs, inspecteurs et contrôleurs du travail + assistants sociaux + infirmières
----------------------	-------	--	---

Catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

<i>Frédérique MAROIS</i>	52.15		de A à BOUCI
<i>Martine BEAUVOIS</i>	47.81		de BOUCO à DEBA
<i>Maryline JACQUIN</i>	52.56		de DEBO à GAL
<i>Patricia MAHDAOUI</i>	83.03		de GAN à KAU
<i>Jocelyne BOISSON</i>	43.71		de KAV à MICHEL
<i>Nadine JEAN BAPTISTE</i>	86.29		de MICHELA à RE
<i>Salhia BOUADLA</i>	43.52		de RI à Z

ADJOINTS TECHNIQUES

<i>Driss MERZOUG</i>	47.79		
----------------------	-------	--	--

Gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche
 Fax : 01 49 55 56 14 (public) Fax : 01.49.55.53.76

NOM PRENOM	Téléphone	Fonctions ou dossiers suivis
DE MAUREY Maryvonne	53 70	Chef du bureau de l'enseignement agricole
BESCOND Lysiane	53 63	Adjointe au chef du bureau Enseignement supérieur public agronomique et vétérinaire
BAUDEMONT Sabine	84 27	Adjointe au chef du bureau Enseignement technique public
MARTINON Patricia	53 75	Adjointe au chef du bureau Enseignement privé
AUGERAUD Christian	43 86	Chargé de mission : primes et indemnités
SPINDLER Alain	53 73	Correspondant informatique, statistiques, notation, inspection, promotion
ASSAM Sophie	46 21	Chargé de mission : d'appui réglementaire à la gestion des personnels de l'enseignement agricole
FOCQUE Françoise	81 47	Chargé de mission : CP, courriers signalés, PV d'instances paritaires
JUILLARD Véronique	80 49	Secrétariat
RAMASSAMYPOULLE Isabelle	53 68	
TETARD Hervé	41 31	Coordinateur de la cellule
QUERU Laure	49 00	Gestion des ACEN
COUPEZ-BEER Valérie	41 43	Gestion des ACEN
CEVAER Françoise	50 21	CPE - Agents détachés de l'EN (agrégés, PEPS, CE EPS, PCEN)
BERNICOT Jean	42 80	<u>Gestion des enseignants-chercheurs</u> : Professeurs de l'enseignement supérieur agricole (PR) Maîtres de conférence (MC) Associés et Invités PR et MC contractuels – Assistants d'enseignement et de recherche contractuels (AERC) – lecteurs de langues. Commission Nationale des Enseignants-chercheurs de l'enseignement agricole (CNECA)
HERNANDEZ Isabelle	54 25	Gestion des personnels du statut formation recherche : Ingénieurs de recherche – Ingénieurs d'études – Assistants-ingénieurs – Techniciens formation recherche – Adjointes techniques de formation recherche
MILLIOT Danièle	55 20	Gestion des personnels du statut formation recherche : Ingénieurs de recherche – Ingénieurs d'études – Assistants-ingénieurs – Techniciens formation recherche – Adjointes techniques de formation recherche
LAM Monique	41 17	TEPETA – Filière Laboratoire
BAVENT Thierry	44 11	Adjoint technique de l'enseignement
LENTIGNAC Virginie	51 41	Professeurs certifiés de l'enseignement agricole – (DER à MAR)
LAILLET Nathalie	48 28	Professeurs certifiés de l'enseignement agricole – (A à DEQ)
TROCHET Andrée	40 35	Professeurs certifiés de l'enseignement agricole – (MAS à Z)
MENNECIER Valérie	80 54	Professeurs de lycée professionnel agricole 1er et 2ème

		grade - Professeurs d'enseignement général de collège PEGC – Instituteur (DUC à MAS)
SERVANT Alice	4184	Professeurs de lycée professionnel agricole 1er et 2ème grade - Professeurs d'enseignement général de collège PEGC – Instituteur (A à DUB)
ARMAND Catherine	4738	Professeurs de lycée professionnel agricole 1er et 2ème grade - Professeurs d'enseignement général de collège PEGC – Instituteur (MAT à Z)
BOISSON Germaine	53 72	<u>Gestion des agents des régions :</u> Pays de Loire DOM-TOM Mouvement du personnel
CHAMPY Véronique	43 38	<u>Gestion des agents des régions :</u> Alsace, Bourgogne, Basse-Normandie, Nord-Pas de Calais Avancements d'échelon Réductions d'ancienneté
FAURE Pascale	53 74	<u>Gestion des agents des régions :</u> Aquitaine, Haute-Normandie, Languedoc Roussillon Titres de perception (enseignement privé) Accueil en détachement Promotion des Ingénieurs
AYBALY Marc	55 93	<u>Gestion des agents des régions :</u> Auvergne, Centre, Franche-comté, Midi-Pyrénées
HILANGO Banoumady	53 67	<u>Gestion des agents des régions :</u> Poitou-Charentes, Rhône-Alpes CIF
VAISSIERES Joël	47 65	<u>Gestion des agents des régions :</u> Bretagne (56), Champagne-Ardenne, Ile de France, Lorraine, PACA ISOE, Licenciements, Assédic
GEOFFROY Isabelle	81 07	<u>Gestion des agents des régions :</u> Bretagne (22-29-35), Picardie

Centre Interministériel de gestion des Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts**FAX : 01 49 55 44 06**

NOMS		PIECE	FONCTIONS (CORPS GÉRÉS)
------	--	-------	-------------------------

CHEF DE CENTRE ET ADJOINTES

Jacques SALHI	43 93	B 427	Chef de Centre
Brigitte MAZOYER	43 92	B 431	Adjointe au chef de Centre
Christelle TRAORE	82 76	B 433	Adjointe Paye

SECRETARIAT

Marie-Claude DREUX	47 88	B 429	Secrétaire
--------------------	-------	-------	------------

GESTION ET PAYE DES IPEF ex-IPC

Nelly LEGOUVERNEUR	43 45	B 434	IPEF ex-IPC
Jocelyne TORIS	44 42	B 432	IPEF ex-IPC (de A à DA)
Véronique GAUQUELIN	53 02	B 430	IPEF ex-IPC (de DE à J)
Lydie CHAFFRE	43 66	B 432	IPEF ex-IPC (de K à PE)
Catherine ARDIOT	45 62	B 430	IPEF ex-IPC (de PF à Z)
Aliette ALLEBE	42 58	B 428	IPEF en détachement disponibilité – Hors cadre MAD

GESTION DES IPEF ex-IGREF

Chrystelle TRAORE	82 76	B 433	IPEF ex-IGREF en PNA
Christelle POULENARD	81 36	B 430	IPEF ex-IGREF en PNA
Christophe BOUGIOUKAS	41 42	B 432	IPEF ex-IGREF en PNA
Sylvie LEVY	45 99	B 428	IPEF ex-IGREF en détachement disponibilité – Hors cadre MAD
X		B 428	IPEF ex-IGREF en détachement disponibilité – Hors cadre MAD

MAJ au 12-juil.-10

Délégation à la mobilité et aux carrières - gestion de l'encadrement supérieur

Corps gérés	Gestionnaires	téléphone
Statut d'emploi des ▶ directeurs d'établissements, ▶ inspecteurs de l'enseignement agricole, ▶ directeurs et secrétaires généraux de l'enseignement supérieur agricole	Monique BRICAGE	01.49.55.42.16
Emploi de direction des services centraux (DRAAF, DDT, DDTM, DDPP, DDCSPP, IGA)	Dominique ESSERMEANT	01.49.55.44.57

e-mail : prenom.nom@agriculture.gouv.fr

CHEFS DE MISSIONS DES AFFAIRES GENERALES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU M.A.A.P

SECRETARIAT GENERAL

Madame Sylvie TERRAILLOT
Chef de la mission d'administration des services
01.49.55.55.39
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

D. G. E. R.

Madame Geneviève HABELLION
Chef de la mission des affaires générales
01.49.55.42.38
1 ter, avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

D.G.P.A.A.T

Madame Monique ROUSSELOT
Chef de la mission des affaires générales
01.49.55.49.30
3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP

D. G. A. L

Monsieur Gérard PATURAUD
Chef de la mission des affaires générales
01.49.55.58.19
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15

D. P. M. A

Madame Joëlle GREGORJ
Chef de la mission des affaires générales
01.49.55.82.43
3, place Fontenoy
75007 PARIS

Chef du Bureau du Cabinet

Monsieur Rémi LAFOREST
01.49.55.41.03
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Maj au 12-juil.-10

N°	INTERREGIONS			IGAPS		ASSISTANTES		FAX
	MAPS	DEPARTÉMENTS	ADRESSE	NOM	TEL	NOM	TEL	
1	Nord - Pas-de-Calais - Picardie - Ile de France	Nord - Pas-de-Calais (Nord - Pas de Calais) Picardie (Oise - Somme - Aisne) Ile-de-France (Paris - Seine et Marne - Yvelines - Essonne - Hauts de Seine - Seine Saint Denis - Val de Marne - Val d'Oise)	DRIFAF Ile-de-France	Bernard GUEGUEN	01 41 24 17 68	Line VLADAJ	01 41 24 18 28	01 41 24 17 75
			18 avenue Carnot	Bernard PATOUREAUX	01 41 24 17 91	Thi Indira NGUYEN	01 41 24 17 94	
			94234 CACHAN CEDEX	Yves ROYER	01 41 24 18 13			
2	Alsace - Franche-Comté - Lorraine	Alsace (Bas Rhin - Haut Rhin) Franche-Comté (Doubs - Jura - Haute Saône - Territoire de Belfort) Lorraine (Meurthe et Moselle - Meuse - Moselle - Vosges)	DRAAF Alsace	Christine ROEGEL	03 88 88 92 71	Marie-Christine HARDOUIN	03 89 24 85 91	03 89 24 82 97
			14, rue du Maréchal Juin BP 61003	Mireille WASTIAUX	03 88 88 92 37	Evelyne LUTTMANN	03 88 88 92 70	03 88 88 92 75
			67070 STRASBOURG CEDEX					
3	Bretagne - Basse-Normandie - Haute-Normandie	Bretagne (Côtes d'Armor - Finistère - Ille et Vilaine - Morbihan) Basse-Normandie (Calvados - Manche - Orne) Haute-Normandie (Eure - Seine Maritime)	DRAAF Bretagne	Pierre-Eric ROSENBERG	02 99 28 22 92	Sophie PAIGNE-TROTIN	02 99 28 20 56	02 99 28 20 52
			15 avenue de Cucillé	Georges CANCES	02 99 28 22 84	Stéphanie MARCHAND	02 99 28 22 83	
			35047 RENNES CEDEX 9	Joëlle BEAUCLAIR	02 99 28 20 67			
4	Centre - Pays de la Loire	Centre (Cher - Eure et Loir - Indre - Indre et Loire - Loir et Cher - Loiret) Pays de la Loire (Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne - Sarthe - Vendée)	DDT d'Indre et Loire	Jean-Joseph MICHEL	02 47 70 82 91	Cécile TROUILLET	02 47 70 82 92	02 47 70 82 57
			61 av. de Grammont - BP 4111	Jean-Luc MARTIN	02 47 70 82 44	Chantal BASILLE	02 47 70 82 38	
			37041 TOURS CEDEX 1	Alain CHARON	02 47 70 82 39			
5	Poitou-Charente - Aquitaine	Poitou-Charentes (Charente - Charente Maritime - Deux Sèvres - Vienne) Aquitaine (Dordogne - Gironde - Landes - Lot et Garonne - Pyrénées Atlantiques)	DRAAF Aquitaine	Bernard BAUDOT	05 56 00 42 75	Annette CHEVALIER	05 56 00 43 50 / 42 75	05 56 00 42 44
			51 rue Kiéser	François LEGOUPIL	05 56 00 43 54	Nicole BOUGARD-DUFOUR	05 56 00 42 69	
			33077 BORDEAUX CEDEX	Daniel GRENOUILLAT	05 56 00 43 69			
6	Limousin - Midi-Pyrénées	Limousin (Corrèze - Creuse - Haute Vienne) Midi-Pyrénées (Ariège - Aveyron - Haute Garonne - Gers - Lot - Hautes Pyrénées - Tarn - Tarn et Garonne)	DRAAF Midi-Pyrénées	Michel MAGIMEL	05 55 12 91 12	Carole AUGUSTIN	05 55 12 91 13	05 55 12 92 49
			Cité administrative Bât E - Bd Armand Duportal	Gérard COUSTEL	05 61 10 62 98	Dominique SENKOFF	05 61 10 62 99	05 61 10 61 75
			31074 TOULOUSE CEDEX	Alain SCHOIST	05 61 10 61 57	Brigitte DEDIEU	05 61 10 61 38	
7	Corse - Languedoc-Roussillon - PACA	Corse (Corse du Sud - Haute Corse) Languedoc-Roussillon (Aude - Gard - Hérault - Lozère - Pyrénées Orientales) Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Alpes Alpes)	DRAAF LR	Jean-Jacques DUCROS	04 67 10 18 01	Cécile BIVENS	04 67 10 18 04	04 67 10 18 06
			Maison de l'agriculture	Dominique PELISSIE	04 67 10 18 03	Anne ROUVAREL	04 67 10 18 05	
			Place Chaptal CS 70039	Vincent FREY	04 67 10 18 02			
8	Rhône-Alpes - Auvergne	Rhône-Alpes (Ain - Ardèche - Drôme - Isère - Loire - Rhône - Savoie - Haute Savoie) Auvergne (Allier - Cantal - Haute Loire - Puy de Dôme)	IGAPS Rhône-Alpes-Auvergne	Jacques DE LARAMBERGUE	04 37 42 84 69	Ghislaine FEYEN	04 37 42 84 67	04 37 42 80 75
			59 rue de l'Abondance	Jean-Paul TEYSSÉDRE	04 37 42 84 70	Carline MEGE	04 37 42 84 66	
			69421 LYON CEDEX 03	Yves TACKER	04 37 42 84 71			
9	Outre-Mer	DOM (Guadeloupe - Martinique - Guyane - Réunion) TOM (Nouvelle Calédonie - Polynésie Française - Wallis et Futuna)	SG Bureau A 404	Michel GOENAGA	01 49 55 86 83	Christine TRUONG	01 49 55 86 86	01 49 55 49 07
			78 rue de Varenne				01 49 55 59 73	
			75700 PARIS CEDEX 07					
10	Centrale et internationale	Administration centrale du MAAP	SG	Alain TOURNIER	01 49 55 56 15	Catherine MOULINS	01 49 55 56 18	01 49 55 83 70
			78 rue de Varenne	Alain JACOTOT	01 49 55 50 15			
			75007 PARIS	N.	01 49 55 52 41			
11	Champagne-Ardenne - Bourgogne	Bourgogne (Côte d'Or - Nièvre - Saône et Loire - Yonne) Champagne-Ardenne (Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne)	DRAAF Bourgogne	Patrick GERBALDI	03 45 21 14 66	Brigitte TRUCHOT	03 45 21 14 65	03 45 21 14 90
			4 Bis, rue Hoche CS 47977	Alain MARAVAL	03 45 21 14 67	Catherine LIORET	03 45 21 14 69	
			21079 DIJON CEDEX	Bruno GALIBER D'AUQUE	03 45 21 14 68			
Secrétariat national			MAAP	Béatrice CHEVALLEREAU	01 49 55 46 78	Catherine MOULINS	01 49 55 56 18	01 49 55 83 70
			78, rue de Varenne	François PAULIN	01 49 55 41 98			
			75349 PARIS 07 SP	Ghislaine DROUET	01 49 55 53 50			

SIGLES

A.R.S.I.	Assistant au Responsable des Systèmes d'Informations
AC	Administration centrale : ensemble des services et directions centraux du MAAP (PARIS/TOULOUSE)
ACCORD	Projet, piloté par le MEFI, de logiciel interministériel de gestion comptable
AGRICOLL	Projet de logiciel de travail collaboratif des services du MAAP
C.I.R.S.E	Centre InterRégional des Services Examens
C.S.I.	Conseil des systèmes d'information
C.T.E.	Contrat Territorial d'Exploitation
COPERCI	Comité Permanent de Coordination des Inspections
FORMCO	Bureau de la Formation Continue
I.A.A.	Industries Agricoles et Alimentaires
I.C.I.	Informaticien Coordinateur Interservices
I.C.PE	Installation classée et protection de l'environnement
IGAPS	Ingénieurs et inspecteurs généraux chargés de l'appui aux personnes et aux structures
INFOMA	Institut National de Formation des personnels du Ministère de l'Agriculture
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
M.A.G.	Missions des affaires générale de l'administration centrale du MAAP
O.C.M.	Organisation Commune des Marchés
P.A.C.	Politique Agricole Commune
P.M.P.O.A.	Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
P.R.I.	Personne Ressource Informatique, utilisateur expérimenté de logiciels ou progiciels en usage au MAAP
R.A.Q	Responsable assurance qualité
R.M.S.I	Responsable de la mission des systèmes d'information
R.S.I.	Responsable des Systèmes d'Informations
S.I.G.	Système d'Informations Géographiques
S.N.M.	Service des Nouvelles des Marchés
S.P.A.	Santé et Protection Animales
S.R.A.G.	Service régionale d'administration générale en DRAF
S.S.A.	Sécurité sanitaire des aliments